

CFM BOURIETTE

Programme de Formation

Actualisé le 2 Janvier 2024

REACTUALISATION DES CONNAISSANCES Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière



Zone de Bastillac Sud - 1 rue Raoul Vergez - 65000 Tarbes

Siret : 319 686 069 00026 - APE : 8559B

☎ : 05 62 34 07 89 - ✉ : cfm@bouriette.com

FORM PRO : 73 65 001 23 65 – Agrément N° J 02 065 0020 0

Objectifs :

- Répondre à l'obligation réglementaire de réactualisation des connaissances des enseignants de la conduite
- Valoriser le rôle des professionnels de l'enseignement de la conduite comme acteurs de la sécurité routière, au regard des évolutions des politiques nationales et locales de sécurité routière.
- Réactualiser les connaissances et renforcer les compétences des exploitants dans les différents domaines professionnels.
- Favoriser le développement de la qualité de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

En fin de formation, le stagiaire doit être capable de :

- Comprendre les évolutions récentes intervenues dans le secteur professionnel (aspects pédagogiques et psychopédagogiques, réglementaires, données socio-économiques) ;
- Mettre en application ces évolutions dans ses activités professionnelles ;
- Mesurer le rapport existant entre son activité propre et les résultats qui peuvent en découler tant au niveau de l'exercice de son métier qu'au regard des objectifs de sécurité routière ;
- Mesurer ses besoins en formations complémentaires.

Public concerné : Exploitant auto-école et salariés auto-écoles

Pré requis : Etre titulaire du diplôme d'enseignant et de l'autorisation d'enseigner

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR / **Horaires de 8 h à 12 h et de 13h30 à 16h30**

Durée de la formation : 21 h / **Organisation de la formation :** En Présentiel et en continu

Nombre maximum de participants : 12

Encadrement Administratif : Madame ALLEMANE Mercedes

Responsable Pédagogique : BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique - BAFM

Moyens : Trois salles de formation - Ordinateurs - Internet - Vidéo Projecteur – 5 Véhicules - Vidéothèque et bibliothèque contenant l'ensemble des textes et documents nécessaires à la formation. Simulation – Mises en situation – Travail personnel avec utilisation des outils numériques

Méthodes pédagogiques : Pédagogie de l'exposition (méthodes expositives) → Méthode affirmative → Méthode interrogative → Méthode magistrale → Méthode démonstrative Pédagogie de l'action (méthodes actives) → Méthode de la découverte

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières

Evaluations : évaluations en cours de formation réalisées par QCM

Accessibilité : nos prestations peuvent être dispensées à des personnes en situation d'handicap (nos locaux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite et notre organisme en coordination avec les acteurs locaux et nationaux peut identifier les besoins afin d'adapter les moyens de la prestation dispensée, (Le référent handicap : **Mme Allemane Mercedes** : cfm@bouriette.com)

Délai d'accès : la durée estimée entre la demande de l'apprenant et le début de la formation est de 15 jours sous conditions que le dossier administratif soit complet

Sanction finale : Attestation de suivi de formation

Coût de la formation : 980 € Net (Non assujetti à la TVA)

Arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des exploitants des établissements agréés assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Version en vigueur au 23 octobre 2020

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-3 et R. 213-6 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite automobile des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 fixant les conditions d'agrément de la formation à la capacité de gestion pour exploiter, à titre onéreux, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2001 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats à l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière ;

Sur proposition de la directrice de la sécurité et de la circulation routières,

Annexes (Articles ANNEXE I à ANNEXE II)

FORMATION POUR LA RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES DES EXPLOITANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE. (Article ANNEXE I)

ANNEXE I

1 - Culture Sécurité Routière

Connaissance des contenus liés aux grands thèmes de la S.R.

- Alcool, vitesse, fatigue, vigilance, coût social de l'insécurité routière, permis à points etc...

Connaissance des spécificités des populations concernées par ces stages :

- Le rapport des conducteurs aux risques en fonction de l'âge, de l'expérience, du kilométrage parcouru, des types de parcours, styles de conduite, style de vie...
- Approche des états dégradés du système :

Les formateurs devront connaître certaines règles de l'apprentissage de la conduite préventive et de la conduite en situation d'urgence, particulièrement sous l'angle « anticipation », « traitement de l'information ».

Il conviendra de bien définir les limites d'utilisation de ces techniques.

2 – Pédagogie et Psychopédagogie

Comprendre la finalité de la formation des automobilistes :

1. Etre capable de maîtriser les objectifs pédagogiques :

- Comprendre leur utilité pour les différents acteurs
- Avoir des notions sur les différents types d'objectifs

- Etre capable d'opérationnaliser des objectifs
- Etre capable d'adapter les méthodes et les évaluations aux objectifs.

2. Etre capable d'adapter son enseignement

- Avoir des notions de psychopédagogie ;
- Avoir des notions de psychologie des enfants, des adolescents ;
- Avoir des notions sur la formation des adultes ;
- Etre capable d'adapter son enseignement à des publics divers (selon âge, niveau scolaire, socioculturel et professionnel...).

3. Etre capable de mettre en œuvre les différentes méthodes pédagogiques

- Comprendre l'influence des méthodes sur :
 - L'atteinte des objectifs pédagogiques
 - L'activité de l'élève
 - La relation pédagogique.
- Etre capable de choisir des méthodes appropriées ;
- Savoir gérer des activités collectives.

3 – Réglementation de l'enseignement de la conduite

1. Comprendre la fonction des permis de conduire

- Comprendre le rôle des formations et des examens
- Comprendre le rôle social du permis
- Avoir des notions sur les affections incompatibles
- Connaître la réglementation concernant les visites médicales
- Comprendre le rôle social et pédagogique du permis à points...

2. Connaître et comprendre la réglementation de la circulation

- Connaître et comprendre le code de la route et savoir l'utiliser
- Connaître et comprendre le « code de la conduite » et savoir l'utiliser
- Avoir des notions de droit public et administratif concernant la circulation routière
- Connaître les institutions impliquées dans la circulation routière et comprendre leur rôle
- Avoir des notions sur les infractions et leur constatation
- Connaître la réglementation concernant la suspension et l'annulation des permis de conduire et être conscient de son utilité.

4 – Environnement économique social et fiscal de l'entreprise

- Avoir des connaissances sur la fiscalité, la comptabilité et la gestion financière.
- Connaître les obligations fiscales.

- Connaître les différents impôts et taxes.
- Connaître en matière de comptabilité les principes généraux et les outils de gestion.
- Savoir calculer un prix de revient.
- Savoir créer et suivre un planning de gestion des élèves et des enseignants de la conduite.
- Comprendre l'analyse d'un bilan, les ratios, le compte de résultat.
- Connaître les services bancaires : aides, prêts.

5 – Environnement commercial et concurrence et consommation

- Avoir des notions de droit commercial relatives à la création d'un établissement d'enseignement de la conduite, et à son suivi.
- Connaître les éléments relatifs à la création ou la reprise d'un établissement.
- Savoir choisir la forme juridique de l'entreprise : avantages et inconvénients ; les aspects juridiques et fiscaux.
- Connaître les différents contrats relatifs aux clients et aux fournisseurs.
- Connaître la réglementation de la concurrence et la publicité.